



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-06

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

N° de l'ordre du jour :

2010.09.06 : Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Service d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS) relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la base de données orthophotographiques numériques.

M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Le SDIS des Yvelines propose aux collectivités une mise à disposition de la base de données orthophotographiques à titre gratuit. Il s'agit d'une photographie aérienne dont les prises de vues

ont été réalisées sur l'ensemble du département des Yvelines et comprennent un élargissement intégrant la commune de Bièvres dans l'Essonne.

Il est proposé de conclure une convention entre le SDIS 78 et Versailles Grand Parc fixant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de cette base de données numériques.

Le SDIS 78 s'engage à fournir à Versailles Grand Parc à titre gratuit la base de données orthophotographique numérique couleur d'une résolution de 20 cm dont les prises de vues aériennes ont été réalisées en 2008.

Cette base de données permettra de compléter l'orthophotographie acquise par VGP auprès d'Interatlas, dont la résolution est de 12.5 cm et dont l'actualisation est prévue chaque année sur 25% du territoire.

Versailles Grand Parc s'engage à respecter les droits d'utilisation et de diffusion concernant cette base de données.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise la signature d'une convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation à titre gratuit de la base de données orthophotographique numérique couleur du SDIS des Yvelines ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention entre Versailles Grand Parc et le SDIS 78 et tout document s'y rapportant.*

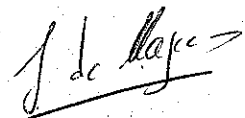
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 48

Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

